

1628 Oktober 5., Paris

A

SCHREIBEN VON [BARTHELEMY] ROLLAND AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT KONRAD III.] ZURLAUBEN, "CHEVALLIER DE L'ORDRE DU ROY [LUDWIG XIII.] ET CAPP.<sup>NE</sup> D'UNE COMPAGNIE AU REG.<sup>NT</sup> DE SES GARDES SUISSES"

"Vostre lettre du 14.<sup>e</sup> du passé (que Je reçeûs hier chez Mons.<sup>r</sup> [Martin] L y o n n e [dem Trésorier]) m'a apporté aultant de Joye & contentement que peut faire une grace de Prince a un pauvre Criminel quand ell'arrive a propos, Car Walter [M ü l l e r] vostre lacquais vous certiffiera que l'adviz qu'il me donna de vostre Jndisposition, confirmé par la lettre qu'il m'apporta de vostre part, m'avoÿt tellement attristé que J'avoÿs peine a couvrir ma contenance, et a dissimuller l'ennuy que J'en portoÿs en mon ame. Vous asseurant que Je ne croÿs pas que vous ayéz Parent, Amÿs ny serviteurs a quÿ voz afflictions soyent si sensibles qu'a moy; quÿ cognoÿs aultant qu'aucun autre voz vertûz & merites, et combien vous estes necess.<sup>re</sup> po.<sup>r</sup> la conservation de vostre Estat, Et po.<sup>r</sup> l'entretienement de l'alliance du Roy en Jcelluy; En outre que Je vous doÿbz ces debuoirs d'amitié po.<sup>r</sup> l'amour que Je doÿbz a ma patrie et a mon Roy, J'y suis encores particullièrement obligé par l'affection singulliere que vous m'avéz tousjo.<sup>rs</sup> tesmoigné, Et par la creance que vous avéz en moy, de me confier voz affaires pardeçà; En l'administration & conduite desquelles Je manqueray plustost de vie que de fidellité: J'eusses bien desiré ne point renvoyer vostre homme sans vous porter tout ce que sçavéz, Mais Jl vous dira qu'il n'y a que deux Jours que J'ay reçu la contrainte contre ce meschant payeur [Claude Loisel, Sieur] de f l a m b e r m o n t, lequel est a Beauvais en Picardie, l'on m'a dict en son logis qu'on l'attendoyt a la fin de cette sepmaine, Mais s'il ne vient Je monteray a cheval avec quatre ou cinq sergens pour l'aller querir et amener en prison s'il ne vous paye, Et parce que ce n'est pas encores chose preste, Et que Mons.<sup>r</sup> [Heinrich] R e d i n g [Gardehptm. und Landammann von Schwyz] s'en voulloyt aller, J'ay expedié ledict Walter avec ce que J'avoÿs de reste des deux monstres de J o s s i e r [Finanzbeamter] que J'ay converty avec beaucoup de peine aux especes que demandéz, Lesquelles sont Jcy si rares que l'on n'y en trouve plus. (Lyon et Nancy les attirant touttes), Jl vous certiffiera comme les changeurs ne se veullent pas charger d'en bailler de pesantes a deux solz piece, Ny pas un Marchand a moins d'un solz a tout prendre portugais & autres, Toutesfoÿs vous

n'en auréz point parmy ceux cy, N'y ayant rien que de bon, Mais s'ilz ne sont tous de poids l'on ne scauroyt qu'y faire Ayant faict tout ce que J'ay peu pour rebutter les legers comme J'ay faict aultant qu'il m'a esté possible, Walter vous dira la peine que nous avons eu, Et combien nous avons couru po.<sup>r</sup> en trouver ... [300] ou ... [400] depuis qu'il est arrivé, De vous envoyer des pistolles elles sont Jcy a trop hault prix po.<sup>r</sup> cela courant a 7 L 14 s. Vous verréz par les memoires cy Joinctz ce que J'ay achepté suivant vostre ordre, et comme Je me suis rembourcé de quelques prestz et despences que J'avoys faites po.<sup>r</sup> feu monsieur vostre filz [Gardehptm. F r a n z Zurlauben, gest. 1627], de mesme par la promesse de Mons.<sup>r</sup> [Hans?] T [h] e i l e r [sel.] que Je vous envoie deschargé. J'eusses bien differé à me rembourser sur ce que flambermont doibz Mais J'ay consideré qu'estans subjectz a la mort et parmy la contagion [=Pest?] comme nous sommes, Jl faict bon tenir ses affaires nettes, Et ne garder point de papiers, Je n'ay pas voullu retenir tout ce que m'aviéz donné, Ains seulement une partie pour faire les fraiz contre ... flambermont que nous luy ferons bien rendre s'il plaict a Dieu, Car vous verréz par ce que Je vous envoie, par ce que vous avéz Jà reçu, et par ce que J'ay desbourcé qu'il y a en tout 8221 L 19 [ss] 6 [d] Et vous ne desiriéz que les 8000 L

Po.<sup>r</sup> les deux monstres que ce frippon de flambermont doibz si nous les pouvons recevoir avant le despart de m. l'Amb.<sup>r</sup> [François F o u q u e t, Vicomte de Vaux - dieser sollte freilich nie in Solothurn eintreffen -] Jl seroyt bon que vous renvoyassiez po.<sup>r</sup> lors quelqu'un po.<sup>r</sup> les conduire Affin que personne des siens ne sache que c'est, po.<sup>r</sup> les raisons que Je vous ay cydevant mandées. Je vous advertiray quand Jl sera temps de le faire partir. J'ay resollu d'envoyer les hardes de feu ... vostre filz par des Roulliers de basle quj partiront la sepmaine prochaine, Et ay faict deballer les coffres par Walter pour aerer un peu ses habitz, lesquels se fussent gastéz si on ne les eust nettoyé et ... [mis] a l'air comme nous avons faict, Aussy falloyt Jl en faire des Inventaires<sup>1</sup> po.<sup>r</sup> les faire cachetter a la douane de paris, Autrement on les eüst tous visitéz & ouvertz aux frontieres, Jl y a un petit coffre plein de livres<sup>2</sup> quj ne vallent pas le port, la pluspart estans livres de Colleige Jnutils à Mess.<sup>rs</sup> voz filz [B e a t II. und H e i n r i c h I. Zurlauben, die ihre Studien selbst längst hinter sich hatten], po.<sup>r</sup> ceux de la guerre & fortiffications avec les meilleurs historiens nous les avons meiz a part po.<sup>r</sup> les faire voyturer, les autres attendront Jcy vostre vollonté, Jugeant que ce seroyt vous mal servir de vous faire chèrement payer la voyture d'une chose

quj ne la vault veritablement pas. Si toutesfoys vous desiréz qu'on les en-  
 voye Nous en ferons une balle que nous enverrons avec le bagage de m. l'Amb.<sup>r</sup>  
 Ou les vendrons si vous voulléz. Des hardes de ... vostre filz J'ay retenu  
 son portraict et en ... [ai] laissé un aultre, outre que Walter m'a assure  
 que vous en aviez Ja un au pays et ay creu que vous n'en seriez pas fasché,  
 J'ay aussy retenu sa monstre en place de celle que m'aviez donné [- stamme  
 vermutlich von einem Zuger Uhrenmacher -] laquelle J'ay renvoyé par Walter,  
 J'ay encores priz une vieille paire de gandz et un vieil porte espéé plustost  
 par souvenance que par necessité, De quoy Je veux bien vous descharger ma  
 Conscience, Ne l'ayant point faict que soubz la creance que J'avoys que vous  
 ne le trouveriez pas mauvais. Quant au Coffre de M.<sup>r</sup> [Johann oder Jakob] S t u -  
 d e r [Feldgeistlicher bzw. Trosshauptmann] quj est a la Croix verte [- wohl  
 ein Gasthof in Paris -] vous verrez par l'acte que Je vous envoie, Et enten-  
 dréz de la bouche de Walter ce que nous avons faict po.<sup>r</sup> ce regard, apres y  
 avoyr esté forcé par l'hoste & l'hostesse quj en voulloyent estre deschargéz  
 sur la creance qu'ilz avoyent et qu'on leur avoyt donné qu'il estoit plein de  
 vaisselle d'argent & estoffes de prix, Et vous assure en homme d'honneur que  
 l'affaire est veritable comme ell'est descrite par ledict acte, Et qu'apres  
 avoyr Veu de plus de six pas loing manier tout ce quj estoit dedans, J'eusses  
 voullu avoyr donné dix escus, Et n'avoyr point senty l'jnfection quj en sor-  
 toyt, Car J'apprehendoys qu'elle ne donnast la peste a Walter et a la servan-  
 te du logis quj tirerent ces haillons, plus chergéz de vers que d'estoffe;  
 l'hostesse demande un sol par Jour de la garde dudict Coffre quj seroyt 24  
 escus po.<sup>r</sup> 4 annés. Et ces hardes n'ont esté vendues que 15 L sur lesquelles  
 J'ay baillé au serrurier 4 solz Et aux Not.<sup>res</sup> deux quartz d'escus, a la ser-  
 vante 2 s. et a un'aultre garcon quj alla querir des frippiers 2 s. qui est  
 en tout 40 s. de façon qu'il reste 13 L Jl y a encores quelques paires de bot-  
 tes & soulliers avec troys espéés Mandéz nous ce qu'il vous plaict qu'on en  
 fasse, Et un mot de descharge de ce que nous devons faire. Po.<sup>r</sup> les nouvelles  
 du siege de la Rochelle Jl y a quatre ou cinq Jours que l'on est adverty de  
 l'arrivéé de l'arméé [navale] des Angloys ce quj a faict a l'jstant partir  
 Mons.<sup>r</sup> [Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d' O r l é a n s] frere du Roy  
 quj prist la poste dèz la Minuict Toutte la Noblesse quj estoit Jcy l'a suyvy  
 Et croyz que s'ilz prennent terre comme on faict courir le bruict Jlz trouve-  
 ront a quy parler et courront fortune d'y laisser encores des testes et des  
 chaffeaux Comme Jlz firent a l'Jsle de Ré, chascun est Jcy de priere attendant  
 nouvelles assurés d'une seconde victoire pendant que les parpaillaux [=Hu-

genotten] de cette ville s'ecartent Ayans caché ou transporté tous leurs biens, craignans comm'Jlz sont ordinairement dans la deffiance qu'on ne se Jette sur eux s'il arrivoyt quelque malheur a l'estat, J'ay en partie faict sejourner Walter un Jo.<sup>r</sup> plus que Je n'eusses faict esperant que nous aurions de bonnes nouvelles pour les vous porter, Et po.<sup>r</sup> trouver un garçon comme vous le demandéz Ayant tous le Jo.<sup>rs</sup> d'hier employé plusieurs de mes amys pour cet effect. Je vous sçay tres bon gré de songer a vostre conservation Car le siecle ou nous sommes ne produict plus d'hommes faictz comme vous, la mere en estant morte, si J'estoys garçon et en liberté comme J'ay esté aultresfoys Je tien-droyz mon temps bien employé de vous aller servir, Ayant assez d'experiance a la Cuysine po.<sup>r</sup> vous faire vivre encores vingt années, et que vous feréz avec l'ayde de dieu si vous continuéz dans la gayetté et bell'humeur en laquelle Je vous ay veu aultresfoys, J'ay encores des ouvrages que vous trassiéz Jl y a vingt ans [- Rolland war damals Sekretär des von 1607 bis 1611 als o. Amba-sador Frankreichs bei den eidg. Orten tätigen Eustache de R e f u g e -] pendant voz maladies Et entr'autres le salve olylium[?]<sup>3</sup> et Ars Rolland lieber Rolland &c. que Je garde curieusement comme fructz provenans d'un Esprit gay et resiouy en tout temps et mesmes dans les doulleurs, Dans un'heure l'on me doibz rendre responce si vous auréz un garçon de Cuysine avec Walter ou non, Et cependant po.<sup>r</sup> tenir touttes choses prestes Je ne laisseray pas de pour-suivre ... flambermont ...

Je vous renvoye aussy voz contractz [- Forderungen an die Krone Frankreich -]<sup>4</sup> Et garde l'ord.<sup>ce</sup> de laquelle j'espere avec l'ayde de dieu vous faire payer dans quelque temps si noz mouvemens peuvent finir, sans lesquelz vous en eus-siéz Ja touché une bonne partie, mais les restes de vos moyens n'est pas den-réé quj se puisse debitter en temps de guerre et necessiteux comm'est celluy que nous avons depuis 9 ou ... [10] années. ...

J'avoys oublié a vous dire que la nouvelle de l'arrivéé des Angloys avoyt faict partir tous les Princes Ducs pairs et mareschaux de france avec tous les aut-res seig.<sup>rs</sup> quj estoient Jcy apres avoir complotté & priz resollution entr'eux de combattre tous la pique a la main comme vollontaires a la teste des troup-es du Roy a peine au contrevenant audict Complot d'estre déclaré Jnfame et Indigne de porter les armes et le tiltre dont Jlz sont honnoreéz, resollution genereuse Et digne de leur grandeur Ne pouvans a la verité la mieux signaler qu'en combattant pour la cause de Dieu [- Hugenottenkriege! -], l'honneur de leur Roy, Et la deffence de leur patrie, Je vous laisse a penser comme la pre-sence & l'exemple de ces grandz personnages animera le soldat.

J'adjousteray aussy Jcy un traict part.<sup>er</sup> de la providence de dieu sur la personne de nostre Roy que son bon Ange va preservant de tout perilz comme faysoyt celluy de petit T o b i e ce Jeune Jovençeau; Luy ayant revellé dans un profond sommeil qu'il y avoyt un soldat en son armée quj le vouldoyt poignarder et ce quj est plus admirable est qu'il luy en a aussy donné la cognoissance Car faisant faire la monstre Jl le cognüst Et l'ayant faict saisir on luy prouva un poignard dans ses chausses et apprehendé par la Justice a confessé qu'il estoyt vray qu'il avoyt cest horrible et detestable dessein.

Si Mons.<sup>r</sup> Reding eüst voullu patienter encores un Jo.<sup>r</sup> ou deux Je croyz que Walter vous eüst porté des bonnes nouvelles de ce fameux siege [von La Rochelle] Car Je ne doubte aucunement que Dieu ne favorise les armes de sa Ma.<sup>té</sup> puis qu'il ne les a prises que po.<sup>r</sup> l'augmentation de sa gloire, et que les Angloys ne sont venûs que po.<sup>r</sup> accroistre par leur troysiesme deffaicte l'honneur et la reputation de sa Ma.<sup>té</sup> Cela arrivant comme Je l'espere Je voudroyz estre oyseau po.<sup>r</sup> vous en porter les premiers adviz et Je m'asseure que vous me feriez boyre dans le plus beau et plus grand Willkom que vous ayéz Car Je sçay que vous ayméz nostre bon prince si tendrement que si l'on ouvroyt vostre coeur apres vostre decedz l'on y trouveroyt l'estroyt ... [?]<sup>5</sup> empreintes, Je prie Dieu que mess.<sup>rs</sup> voz filz [der Landschreiber der Freien Aemter, Beat II., und Gardefähnrich Heinrich I. Zurlauben] soyent heritiers de cett'affection comme Jlz seront un Jour de voz biens, S'il y avoyt beaucoup de cervelles faictes comme la vostre dans la suisse, l'on n'jroyt pas engageant vostre liberté comme l'on faict Journallement soubz les traistres & perfides appas de voz ennemys, quj ne taschent que de vous reduire peu a peu soubz le Joug de vostre antienne domination [Oesterreich gemeint] de quoy le sang de voz geneveux ancestres criera vengeance contre ceux quj prestent la main a de si desavantageuses entreprises. Je me resiouyz que vous ne soyéz point de cette mauditte caballe, Et affin que viviéz longtemps po.<sup>r</sup> le bien de vostre patrie et celluy de service du Roy Je vous envoie un Jeune homme [Robert H u g o gemeint]<sup>6</sup> tel que l'avéz désiré, Affin que vous en recepuiéz du soullagement par les bons preparatifz qu'il fera de vostre nourriture, A quoy Jl m'a promis de travailler curieusement, Jl appartient a d'honnestes gens quj me l'ont recommandé et en ont respondû verbalement. Comme Je vous escrivoyt la presente l'on m'est venu faire commandement Comm'aussy a tous les autres bourgeois de tenir noz armes prestes, Affin d'empescher que la populace ne fasse quelque

sedition s'il arrivoyt quelque malheur a la Rochelle que Dieu ne veuil-  
le.

J'ay arresté avec l'oncle de ce Jeune homme a cent livres de gaiges par an,  
du consentement de Walter".

1) s. vorläufig AH 26/7, 8, 9 und 68/72

2) Ueber Franz Zurlaubens Buchbesitz s. Meier/Zurlaubiana "Bio-Bibliographie"  
906f.

3) *Defalve oblylins*

4) s. AH 83/43

5) *Beitrag zur oblylins*

6) s. etwa AH 69/121

Original, mit Siegel - AH 87, 22-23 und 165-166

60

165[3] M[ärz] 12.

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> DER GESANDTEN [DER VI KATH. ORTE - VII AUSG. LU] AN  
LANDESBANNERMEISTER, LANDESHAUPTMANN, LANDESFÄHRICH,  
WEIBEL, DIE 40 GESCHWORENEN SOWIE DIE GEMEINDEN DES  
AMTES ENTLEBUCHS

"Glych wyē Uns die enzwüschendt unsern ... Eydtgnossen [Schultheiss und Rat]  
loblicher Statt Lucern, als wæren Ordenlichen ... Oberkheit [- Bauern-  
krieg -], und üch sambt und sonders entstandne misshellung und zwytracht hertz-  
liches leydt und hochempfindtliches beduren verursacht, also hand wir us be-  
felch unser allersyts Herren und Oberen, auch Jn crafft zesamenhabender schul-  
digen Pflichten nit Underlassen sollen noch wollen, mit müglichster sorgfalt  
Muehe und Arbeit wære des Landts Entlibuch habende beschwärdt und clagpuncten  
in schrift und von mundt durch wære usgeschossne nach Nothurfft anzehören,  
wæren hochgedachten Oberkheit zu eröfnen, und was üch zuo guotem gereichen  
wyē auch die billigkheit erforderen mag, by denselbigen uszewürkhen, und in  
den missverstendigen Articlen solche mittel und Vorschläg zuo ergryffen, durch  
welche Jer sambtlich widerumb mit wæren H. und Oberen Jn quote fridliche  
Versüenung, Rhuo und einigkheit gebracht werden möchten, und diewyl dan von  
gemelten wæren abgeordneten uns den anwesenden Gesanten Jn disen wæren stri-  
tigkheiten zu sprächen anverthruot und übergeben, daby aber Vorbehalten wor-  
den, solchen Spruch hinder sich für üch Jnsgesamt zebringen, hernach wir ein  
glychformige bedingte erklärung von mehr gemelt U.G.L.A.E. der Statt Lucern  
erlanget, als handt wir disere bykhomeude unsere erläuterung uff hütigen Tag,